République du Tchad

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
---
Secrétariat Général

Unité - Travail - Progrès

COMMUNICATION DU TCHAD
A LA REUNION PREPARATOIRE DE LA REUNION DES MINISTRES AFRICAINS DU LOGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN DE NAIROBI AU KENYA DU 3 AU 5 AVRIL 2006

THEME : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DEVELOPPEMENT LOCAL EN AFRIQUE CENTRALE

PRESENTEE PAR:
Mr MADJIYENGAR YOASSOUM

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DU MINISTERE DE L'AMENEGEMENT DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - N'DJAMENA- REPUBLIQUE DU TCHAD
Tel (235 52 37 88 Cell : (235) 28 12 40

E-mail : madjiyoasum@yahoo.fr

Excellence, Madame la Présidente du Bureau de la Conférence des Ministres Africains sur le Logement et du Développement Urbain ;
Illustres Membres du Bureau de la Conférence des Ministres Africains sur le Logement et le Développement Urbain ;
Excellence Madame la Directrice Exécutive de ONU Habitat;
Excellence Madame la Commissaire aux Affaires Sociales de l'Union Africaine ;
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Représentants des Organisations Internationales, intergouvernementales, Gouvernementales et Non Gouvernementales ;
Distingués invités
Mesdames et Messieurs

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de cette Conférence pour faire une communication à votre auguste attention au nom de la Région Afrique centrale sur le thème :
« Renforcement des capacités et développement local en Afrique Centrale »
Je commencerai ma présentation par une citation de **UNESCO** : ''Quelque soit le niveau de développement, il existe de nos jours, dans tous les pays, une forte demande de réforme éducative en réponse aux changements politiques, socioculturels et aux transformations scientifiques et technologiques. A cette demande s'ajoutent les besoins de reconstruction dus à la prolifération des conflits armés et sociaux, lesquels exigent souvent des efforts à grande échelle et des ressources importantes à mobiliser par la coopération internationale...les problèmes sont si importants et les aspirations considérables alors que les moyens (humains et financiers NDR) sont limités : élaborer un programme exige avant tout, la capacité d'exercer un choix difficile d'objectifs prioritaires et de stratégies ayant des coûts plus abordables et un impact plus efficace''. Cette citation nous permet de retenir que pour renforcer des capacités et assurer en même temps un développement durable, tant au niveau national que local, des ressources nécessaires. Ces ressources sont à la fois financières, humaines, matérielles mais concerne également le domaine législatif. Quel constat peut-on faire aujourd'hui en Afrique Centrale ? Mais renforcer les capacités est essentiel pour assurer un développement humain durable : le développement des ressources humaines est non seulement considéré comme une meilleure qualité de la main d'œuvre contribuant à la productivité mais également elles sont la source des idées, d'innovations, d'investissement autres qui déterminent les rythmes de la croissance économique. Il est considéré comme moyen d'augmenter les capacités sur le plan d'instruction et de longévité leur permettant d'agir et de pouvoir répondre à des opportunités qui se présentent pour décider sur leur propre destin. Il doit mettre l'accent sur la participation de tous y compris les femmes, au processus de développement qui n'est pas possible si on excluait une partie de la population concernée. Il englobe

les libertés politiques, économiques et sociales, la possibilité d'exprimer sa créativité ou sa productivité, en passant par la dignité et le respect des droits de l'homme. Le renforcement des capacités doit porter sur les éléments tels que la responsabilisation par la décentralisation, la coopération, l'équité, la durabilité et la sécurité, la bonne gouvernance, la gestion durable du foncier et du logement et des services de base, la maîtrise de l'urbanisation, qui permettent d'éliminer la pauvreté, créer des emplois et des moyens de subsistance viables et la bonne gouvernance. Quel constat peut-on faire aujourd'hui en Afrique Centrale ?
Un diagnostic socio-économique de la plupart des pays de l'Afrique Centrale mérite d'être évoqué car il subsiste des faiblesses naturelles et structurelles, la fragilité des finances publiques où on observe des niveaux bas de l'épargne intérieure rendant l'investissement public étroitement tributaire du financement extérieur et limitant l'investissement privé.
On constate dans la Région de l'Afrique Centrale, un déficit en infrastructures économiques et sociales et des ressources humaines peu qualifiées et/ou insuffisantes, déficit qui limite la productivité des facteurs et partant, le potentiel de croissance à moyen terme de l'économie des pays de ladite région.

Cette situation socio-économique très fragile pose le problème du développement en termes de défis à relever pour changer la physionomie de la Sous Région en ce millénaire. Ces défis sont : :

- défi écologique: la protection de l'environnement,
- défi politique et social: la promotion des populations,
- défi économique: la croissance durable ;
- Défi lié à la faiblesse institutionnelle des acteurs publics et privés mais aussi de la société civile ;
- Défi lié à l'urbanisation rapide (à la fois opportunité de développement), aux taudis et à la pauvreté urbaine (qui se féminise de jour en jour);
- Défi en termes d'absence de bonne gouvernance et de décentralisation effective.

C'est ainsi que certains pays dont par exemple le Tchad, ont opté pour des politiques de développement articulées autour des axes stratégiques suivants :

- Promotion de la population pour qu'elle maîtrise les futurs changements socio-économiques;
- Augmentation de la production en modernisant les structures afin de favoriser la croissance économique;
- Restauration des équilibres économiques et financiers afin de maintenir une croissance saine ;
- Renforcement des capacités des acteurs publics et privés (centraux et locaux), de la société civile, pour les rendre aptes à affronter ces défis

Avant d'aborder le sujet de cette présentation, il s'avère nécessaire de faire le constat d'un des défis les plus importants auxquels les pays de l'Afrique Centrale font face aujourd'hui : la faiblesse des administrations (centrales et locales) et des autres partenaires dont les communautés de bases, les communautés rurales, la société civile. Cette faiblesse n'est pas le seul défi car les défis sont nombreux mais nous n'évoquerons que ceux qui nous semblent les plus importants.

Constats des faiblesses des Administrations des pays de l'Afrique centrale :

a) Les administrations d'Afrique Centrale sont caractérisées par :

- mauvaise s répartition des ressources humaines ;
- des niveaux de formation inadaptés des agents par rapport aux activités ;
- décalages entre les effectifs et les moyens de fonctionnement ;
- des conditions de travail peu incitatives ;
- des dysfonctionnements structurels ;
- des conséquences des troubles politiques et/ou des conflits armés et par conséquent, le cadre d'organisation des missions subit les contrecoups tel que :
    - instabilité des structures gouvernementales et administratives, fragilisées ;
    - redondance des missions attribuées à divers services ministériels ;
    - non opérationnalité des services prévus par les textes :
    - déficit des textes ou ceux existants mal appliqués etc.

b) L'organisation et la gestion des ressources humaines de ces pays sont déficientes et se caractérisent, entre autres par :

- déficit d'analyse précise des besoins et de définition des tâches assignées aux agents et difficultés consécutives pour évaluer objectivement les performances individuelles ;
- absence de postes budgétaires conséquents par rapport aux domaines prioritaires retenus ;
- répartition inadéquate des ressources humaines disponibles ;
- inefficacité globale des procédures de gestion des Agents (lenteur dans la mise à jour des situations de sur ou de sous-effectifs, services déconcentrés peu fournis en ressources qualitativement et quantitativement adéquats, inadéquations des postes occupés ; absence de fichiers à jour des effectifs globaux permettant de programmer des recrutement par secteurs prioritaires etc. ;
- critères d'affectation contestables et absence de sanctions ;
- absence de politique durable de formation et surtout de formation professionnelle, de professionnalisation de masse comme nous le verrons plus loin en ce qui concerne le développement local en général et rural en particulier, dans le domaine des projets prioritaires de développement ;

- démotivation des agents de l'Etat : niveau bas de rémunération, absence ou faiblesse de politique de plan de carrière des agents, absence de valorisation collective et individuelle de travail, notamment de motivation financières et promotion en fonction des performances ;
- absence de politique de promotion de l'expertise nationale.

A ce tableau sombre, on peut ajouter la déficience des systèmes d'informations, des procédures et de méthodes de travail :

(i) Dans le domaine de l'information, on constate :

- Déficience majeure dans la production des données de base pour la gestion en amont de la chaîne du système d'information ;
- Circulation de l'information défaillante entraînant cloisonnement des services, lenteur des transmissions, défaillance des moyens de diffusion ;
- Qualité et durabilité des systèmes d'informations dépendant de l'assistance extérieure ;
- Lourdeur des procédures (manque de délégation...) ;
- Manuels de procédures généralement inexistants ;
- Manque de concertation avec les partenaires extérieurs à l'administration.

(ii) Dans le domaine des ressources matérielles le constat est :

- faiblesse de budget de fonctionnement et manque généralisé de moyens de fonctionnement ;
- déficit d'entretien des équipements existants ;
- absence généralisée de plan d'informatisation pour rationaliser et homogénéiser les équipements et applications informatiques

(iii) Dans le domaine de l'Etat de droit et relations avec les usagés du service public :

- réglementation obsolète, inadaptée, non appliquée et parcellaire ;
- mécanisme de contrôle de l'application de la réglementation (justice en particulier) peu efficace.

Constat des défis dans le domaine des politiques de population est aussi à relever car la croissance démographique constitue un défi majeur pour les pays concernés :

On estime aujourd'hui (a*) que le taux d'accroissement de la population africaine représente deux fois celui du monde et deux cents millions d'habitants s'ajouteront dans les 12 à 15 prochaines années à la population urbaine de 2004 qui s'élève à 340 millions d'habitants et il existe des villes où on estime que 60% des populations vivent dans des conditions inadmissibles (Lagos et Nairobi). C'est dire que l'un des défis en terme de développement est celui de gérer avec succès l'urbanisation. Pour certains pays, assurer le développement revient à assurer une

croissance économique forte. C'est ainsi qu'ils donnent plus d'importance aux défis relevés plus loin, dans ce document. Les pays Africains pensent que c'est par la croissance des revenus qu'ils peuvent résoudre les problèmes de développement, or l'augmentation des revenus de la croissance ne profitent pas aux pauvres, qui continuent à vivre dans le dénuement, alors ceux-ci augmentent..
Bien que l'Afrique reste le continent le moins urbanisé, son taux d'urbanisation est le plus élevé du monde. Le nombre d'habitants dans les zones urbaines, de 33 millions en 1950 est passé à 353 millions en 2005 et il va atteindre 748 millions en 2030. L'Urbanisation rapide entraîne une diminution de la population des campagnes, le nombre des urbains va dépasser celui des ruraux de 18 millions en 2025 et de plus de 100 millions d'ici à 2030, selon les données de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA)* ; Selon cette même source l'Afrique Centrale et Afrique de l'Est sont les régions les moins urbanisées du continent: en 2005,la proportion des urbains par rapport à la population totale a atteint 27% en Afrique de l'Est et 38% en Afrique centrale, contre 5,3% et 14,2% respectivement. Le rythmes d'urbanisation et les variations sous-régionales se traduisent par des différences dans les croissances et la taille des établissement humains, mais l'urbanisation entraîne des niveaux de pauvreté élevés : des études ont montré que 15à 65% des citadins en Afrique vivent dans la pauvreté, avec un accès limité à l'ensemble des services sociaux et urbains.(voir tableaux) Cette pauvreté urbaine appelle des politiques de développement urbain et de gestion efficaces, d'où nécessité de renforcement des capacités, par la bonne gouvernance et gouvernance locale, essentielle pour éradiquer la pauvreté et faciliter l'accès des démunis aux services sociaux et urbains, satisfaire les besoins économiques, sanitaires, l'habitat sain du point de vue sécuritaire et environnemental. De même, le transfert de l'autorité de l'Administration centrale aux municipalités, autorités locales peut contribuer aider à impliquer les pauvres des zones urbaines et rurales à formuler des politiques, à élaborer des plans d'actions conformes à leurs besoins.

Un autre constat, non des moindres des pays d'Afrique en général et de l'Afrique Centrale en particulier est celui des taudis et de fournitures de logements :
Les pays africains sont confrontés au défi des taudis et de fournitures de logements. Pour y faire face, le renforcement des capacités des principaux acteurs de ce secteur est indispensable, car selon les données disponibles (Document AMCHUD- Durban janvier 2005), si des mesures sérieuses ne sont pas prises, il est prévu qu'entre 2001 et 2030, la population mondiale des taudis augmentera d'un peu plus d'un milliards, c'est-à-dire qu'elle passera d'un peu plus 0,9 milliard en 2001 à 2 milliards en 2030. En pourcentage, la population des taudis passera de 3% de la population mondiale urbaine en 2001 à environ 41% en 2030. Ces chiffres représentent un défi. Ils montrent que presque toute l'augmentation de la population du monde (2 milliards en 2030), sera enregistrée dans les zones urbaines, la population des zones rurales restant relativement constante, la moitié de cette population interviendra dans les bidonvilles et son plus grand impact se fera sentir en Asie du sud et du sud-est et surtout en Afrique subsaharienne, ce qui constitue

une crise d'une ampleur sans précédent : toutes ces personnes aspirent à un logement, un emploi et des services urbains, or les économies urbaines des pays d'Afrique dont la région Afrique centrale suffisent à peine à répondre à une fraction minime de ces besoins. Seul le secteur informel fournit la plus grande partie de logement, de nouveaux emplois habituellement dans les établissements informels ou des taudis, la capacité de villes à répondre aux besoins de leurs populations en augmentation rapide sera limitée encore par le fait que tous ces changements se produisent dans un contexte de pauvreté.

En effet, selon le même document, la prolifération des taudis est la manifestation de la pauvreté la manifestation la plus visible dans les villes africaines : On estime que 72% de la population urbaine de l'Afrique subsaharienne et 28% environ de celle de l'Afrique du Nord vivaient dans des taudis en 2001, contre 32% pour le monde entier, 24% pour les autres régions en développement et 58% (en Asie Centrale sud). L'Afrique du Nord et subsaharienne comptait 187 millions d'habitants dans les bidonvilles en 2001, soit 20% de la population urbaine totale des bidonvilles du Monde (ONU-Habitat- 2003), comparés aux 555 millions d'habitants de taudis en Asie et dans le Pacifique (soit 60% du total mondial) et 128 millions en Amérique Latine et dans les Caraïbes (environ 14% du total mondial).Les politiques inadéquates de réduction de la pauvreté, des politiques socio-économiques insuffisamment intégrés sont aussi à l'origine des taudis contribuent à l'existence des taudis. Les politiques de développement économique des pays africains ont échoué dans de nombreux pays face à la croissance démographique nationale et à l'urbanisation accélérée où les plus pauvres deviennent plus pauvres, le revenu par habitant diminuant et le fossé se creusant entre riches et pauvres et parmi les pauvres, les habitants des taudis. Le renforcement des capacités en vue de développement devient une nécessité dans ces conditions, surtout en Afrique en général et en Afrique Centrale en particulier, face au défi des taudis et bidonvilles.

A cette liste des constats des défis, on pourrait relever celui du **développement urbain non planifié**, ajouté à la **pression de la population qui** est à la base du nombre des habitants des bidonvilles et vivant dans l'habitat spontané abritant des millions de personnes pauvres en Afrique.

En matière de développement local, il se pose aussi le problème de formation et surtout de professionnalisation de masse des producteurs et productrices d'une part et de formations des autorités et acteurs locaux pour les rendre aptes à la gestion de leurs affaires propres locales dans les domaines tels que l'agriculture, l'environnement et l'élevage où subsistent des défis à relever surtout concernant le renforcement des capacités et le développement local. On pourrait ajouter le secteur privé et surtout la société civile dont le rôle dans le développement est significatif.

* Doc CEA "Population, urbanisation et établissements humains en Afrique : état des lieux et implications futures" Durban 2005

Différents pays de la Région Afrique Centrale (dont le Tchad) ont lancé des Programmes de restructuration et de relance de l'économie qui visent :

- à atteindre une croissance économique élevée et soutenue,
- une réduction des déséquilibres extérieurs de l'économie et un renforcement de sa capacité et sa compétitivité
- des réformes axées sur la refonte de la fiscalité indirecte et le tarif douanier, la libéralisation de l'économie et du commerce, la stimulation des initiatives privées, en vue d'une reprise soutenue de l'activité économique, la maîtrise de l'inflation et la réduction des déséquilibres intérieures et extérieures.

Ces réformes ont été inscrites dans un cadre plus général de la bonne gouvernance, d'un développement Humain durable et de la lutte contre la pauvreté. Les pays de la zone ont adhéré au Traité d'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique **(OHADA)**, Ils ont renforcé entre eux leur coopération économique et financière à travers des regroupements dont la **CEMAC, la COBAC,** l'Union Africaine (UA) et ses différents Programmes dont celui relatif au NEPAD, la politique de la population de cette Organisation Africaine...

Ils continuent, malgré ces réformes et regroupements à être confrontés à des situations fragiles, liées à la faiblesse institutionnelle tant au niveau central que local, ce qui a conduit les gouvernements à mener des politiques en faveur de l'éducation et de la formation qui visent à assurer la promotion des ressources humaines afin que les populations puissent jouer pleinement leur rôle de moteur dans le processus de développement socio-économique dans les pays respectifs de la Région Afrique Centrale.

Mesdames et Messieurs,

Ma présentation soumise à votre bienveillante attention, porte sur le thème « Renforcement des capacités et développement local en Afrique Centrale » a trait à cette situation que je viens d'évoquer. Elle sera axée sur deux parties ci-après qui seront suivies de quelques recommandations, mais, avant tout, je voudrais faire appel à votre indulgence pour les manquements que vous y trouverez et vous remercie à l'avance de bien vouloir me faire parvenir, les améliorations que vous auriez voulu y apporter (ci-joint, mes contacts tel et email).

- **(I) Renforcement des capacités ;**
- **(II) le développement local.**
- **(III) recommandations.**

(I) Renforcement des capacités en Afrique Centrale

Les pays de la Région Afrique Centrale sont confrontés à la faiblesse des capacités institutionnelles nationales, un des entraves majeures à leur développement socio-économique durable. Le secteur public est en proie à des dysfonctionnements, tant en ce qui concerne le cadre général de l'organisation des missions que de l'élaboration et de l'exécution des politiques publiques, la gestion des ressources ou les méthodes de travail.

Par ailleurs, le niveau de formation, l'insuffisante maîtrise des instruments de gestion et les conditions de travail rendent encore plus difficiles l'exercice adéquat de la gestion du développement socio-économique et humain durable et la possibilité de garantir une bonne gouvernance, cela est d'autant vrai que l'on constate également un déficit des capacités nationales au niveau du secteur privé, de la société civile et de ses institutions représentatives, les opérateurs privés évoluant dans un environnement législatifs et financiers rigides, manquent d'information et de formation dont ils besoin pour développer et promouvoir leurs activités.

S'il y a eu une éclosion des organisations de la société civile à la faveur de la démocratisation de la vie politique dans la plupart des pays de la zone, ces organisations ne disposent pas de ressources humaines et matérielles nécessaires à la promotion de leur mission de développement et à la participation sociale.

Les constats ci-dessus ont mis en lumière la nécessité de renforcer les capacités des acteurs centraux et locaux, publics et privés d'une part, les communautés de base et leurs organisations, la société civile dont le rôle dans le développement socio-économique, la production économique n'est plus à démontrer. C'est à ce prix qu'ils peuvent contribuer à un développement humain durable. Faut-il relever que le renforcement des capacités des communautés doive aller au-delà de la permission politique ou légale de participer dans la politique nationale. Il inclut la capacité de faire ce que les membres de la communauté veulent faire. Cela suppose de prendre en compte les éléments de force de la communauté (* voir annexe sur les éléments de force de la communauté.

Devant cette situation, les pays de la zone ont opté pour la plupart, pour des programmes de renforcement institutionnels des capacités :

(i) Les Objectifs et axes stratégiques,

(ii) Les composantes des programmes de renforcement des capacités ;

(iii) les ressources affectées pour résoudre la précarité de capacités. (Moyens financiers et institutionnels nationaux dont par exemple le Comité National pour le Renforcement des Capacités - CENAREC au Tchad, institutions nationales de formation ...) et coopération sous régionale à travers les institutions

de formation sous régionales coopération interrégionale à travers la mise en place des institutions

Les Objectifs (et axes stratégiques,)
L'objectif des programmes de renforcement des capacités est de relever les défis constatés ci-dessus tant au niveau des ressources humaines, matérielles que les textes qui sou tendent les missions et programmes des gouvernements.
L'objectif est de renforcer les capacités (pour ce qui concerne le cas du Gouvernement du Tchad), de renforcer les capacités dans les domaines prioritaires pour le développement ci-après :

- les finances publiques ;
- le pilotage de l'économie et la planification stratégique ;
- la réforme de l'administration et la décentralisation ;
- la justice, la participation et le contrôle démocratique.

Les programmes visent généralement des ministères à vocation économique et financière, les services de planification et d'information statistique des ministères en charge des secteurs prioritaires, les structures de pilotage de la réforme de l'administration publique et du processus de décentralisation, les structures et services responsables de la promotion de la justice, de l'Etat de droit et du contrôle démocratique et enfin les services responsables de la gestion financière, des ressources humaines et de la formation. Il est à noter que ces programmes ont pour la plupart été exigés par les partenaires en développement dans le cadre des mesures d'ajustement structurel qui ont été imposées presque à l'ensemble des pays de la zone.
Des principes directeurs ont été retenus à la base de ces programmes dont :

- une approche globale concernant le diagnostic, l'élaboration, le suivi et l'évaluation desdits programmes ;
- priorité a été donné à l'assistance publique à la formation des compétences nationales ;
- la coordination de l'assistance extérieure (par le Ministère en charge de la planification du développement et de la coopération pour le cas du Tchad) ;
- une référence systématique aux principes de la bonne gouvernance ;
- la centralisation des apports, liés aux résultats des structures bénéficiaires de ces appuis.

Il aurait été intéressant de faire mention de chiffres sur les ressources financières affectées par les Etats aux programmes de renforcement des capacités, mais nous ne disposons pas de chiffres. Au Tchad par contre les besoins de financement pour le de renforcement présenté à la Table Ronde des Bailleurs de Fonds à Genève en 1998 se chiffraient à trente deux (32) millions de dollars US. Le Gouvernement tchadien a fait appel aux partenaires comme la Banque Mondiale, la coopération Française, les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne, le PNUD et d'autres

partenaires tels que la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), les Agences du Système des Nations Unies...

II- LE DEVELOPPEMENT LOCAL :

Le Développement local a un lien évident avec le niveau national de développement de chaque pays, or les pays africains en général et ceux de l'Afrique centrale en particulier sont confrontés aux défis relevés ci-dessus et particulièrement celui de la faiblesse de leurs capacités. Aujourd'hui, ces pays ont mis en place des stratégies pour promouvoir le développement local : politique de développement du secteur rural. Le développement doit être intégré qui prennent en compte à la fois le niveau central et local, mettre en place des mécanismes innovantes pour relever les nombreux défis relevés ci-dessus, mais surtout renforcer les capacités des acteurs tant au niveau central que local. Le politique doit rendre effectifves la bonne gouvernance, la décentralisation, adopter des législations et les mettre effectivement en œuvre, adopter des stratégies dans les domaines prioritaires en y impliquant tous les acteurs dont la femme, La société civile dont le rôle dans le développement en général et niveau local a fait ses preuve, ce qui nécessite qu'elle soit renforcée car elle souffre de faiblesse de capacités et de ressources comme nous l'avons déjà mentionné.

Quels ont été les objectifs et axes stratégiques des actions entreprises par les Etats de l'Afrique centrale ?

Les Etats ont adopté des politiques de population, et des programmes de développement du secteur rural, afin de relever les défis constatés plus haut. Généralement, ils sont guidés dans la mise en place de politique de développement local par le souci d'augmenter la production et les richesses du monde rural car il s'agit de pays à vocation agricole, mais également de préserver l'environnement en tant que patrimoine et capital de production et enfin par celui de placer la femme et l'homme au cœur du développement.

Les objectifs de développement local (monde rural) des gouvernements, portent, pour la plupart, l'accroissement durable du volume de la production dans un environnement préservé et le renforcement des capacités dans le secteur, objectifs soutendus par les objectifs spécifiques, dont entre autres :

- l'augmentation de la production par la diversification des productions agro-sylvo-pastorales, l'accroissement de la productivité et la sécurisation de la situation alimentaire en milieu rural ;
- l'émergence de filières compétitives par la valorisation des productions, la promotion de nouvelles filières agro-sylvo-industrielles, le développement des échanges commerciaux au niveau national et sous régional ;

- la gestion et la valorisation des ressources naturelles par la durabilité de l'accès des populations à ces ressources, la lutte contre la désertification, la conservation et la protection des ressources naturelles, ainsi que la participation des utilisateurs aux coûts de préservation et de restaurations des ressources ;
- la promotion du monde rural par la restructuration du milieu rural et la responsabilisation effectives des organisations rurales ;
- l'amélioration de l'efficacité des interventions publiques par le recentrage des fonctions de l'Etat, la déconcentration des services et la création d'instances de concertation et la prise en compte des principes de la régionalisation, la responsabilisation et l'approche programme dans la définition des interventions en faveur du secteur rural.

Il aurait été intéressant ici aussi de relever les besoins des Gouvernements des pays de la zone de cette présentation mais nous ne disposons pas d'informations sur les autres pays et nous nous contentons de relever le cas du Tchad. Ce pays avait estimé les coût du programme de développement du secteur rural à 136, 6 milliards de F CFA soit 273,2 millions de dollars US (1US$ = 500 F CFA) en 1998.

Les axes stratégiques des politiques de développement local :

Les politiques de population

Il ne serait pas inutile de dire un mot dans cette présentation sur la politique des populations, menées par différents pays de la zone, compte tenu de son impact sur le développement et le développement local en particulier.

En effet, Les Gouvernements de la Zone Afrique Centrale ont adopté des politiques de la population dont la finalité est, pour la plupart des cas, d'améliorer la qualité de vie de toutes les couches de la population par l'harmonisation du rythme de croissance de la population avec celui des ressources disponibles pour lutter contre la pauvreté. Au Tchad par exemple, selon un Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993, le Tchad compte 6,3 millions d'habitants avec un taux de croissance naturel de 2,5%. Cette population est composée de 65% de personnes âgées de moins de 25 ans dont 48% de moins de 15 ans. Les niveaux de mortalité infantile (132 pour mille) et infanto juvénile (220 pour mille) sont parmi les plus élevés de la zone, voir du monde. Le niveau de fécondité très élevé (indice synthétique de fécondité était de 5,6 enfants) est incompatible avec les maigres ressources des ménages pour assurer l'éducation et la santé des enfants dans de meilleures conditions. Les données de ce même recensement ont révélé par ailleurs le faible équipement du pays en infrastructures socio-économiques, c'est-à-dire le faible accès des enfants à l'école primaire, le faible accès de la population aux soins de santé, à l'eau potable.

Par ailleurs il faut noter les liens entre la population la croissance économique et le développement durable : une croissance démographique plus rapide que la croissance économique a une incidence sur la capacité des pays à atteindre un certain nombre d'objectifs en matière de développement durable qui impose de concilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles, de garantir un développement répondant aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
Conscient de ce lien, les pays de la Zone Afrique centrale n'ont pas ménagé leurs efforts en matière de politique de population, notamment en prenant part à la Conférence Internationale des Nations Unies sur la Population et le Développement (CIPD) tenue au Caire en Egypte du 5 au 13 septembre 1994 dont l'objectif est de chercher les voies et moyens pour résoudre les problèmes de population dans le monde et plus particulièrement dans les pays en voie de développement.

Ils ont cherché, pour la plupart, à atteindre les objectifs quantitatifs dans les 20 prochaines années fixés par la communauté des Scientifiques à l'issue de la rencontre CIPD, à savoir : (i) la réduction des mortalités infantiles, juvéniles et maternelles ; (ii) l'ouverture d'un accès universel à l'enseignement, en particulier pour les filles et (iii) l'ouverture universelle à un éventail complet de soins et de services de santé en matière de reproduction et de planification familiale.

Les Gouvernements ont pris des mesures pour mettre en oeuvre les recommandations et engagements pris à cette rencontre CIPD, afin de réaffirmer les engagements qui ont été pris à cette rencontre : dont Déclaration de Politique Générale en matière de population pour le Tchad, réalisation de programmes et projet de développement touchant plusieurs aspects, démographiques, économiques, social et environnemental, réduction des niveaux élevés de mortalité et de morbidité de la petite enfance et de la mère, au développement des ressources humaines et des infrastructures de santé et de la santé de la reproduction . Des efforts de mobilisation des ressources (dont financières) ont également été consentis par les Gouvernements, bien que ces ressources n'aient pas été à la hauteur de leurs besoins de financements,
Des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, stratégies nationales et/ou programmes de bonne gouvernance sont aussi des efforts qui ont été faits dans ce sens etc. Ces mesures ont porté sur les objectifs suivants à atteindre :

- **1.** intégrer les questions de population dans la planification, la prise de décision et l'allocation des ressources concernant le développement, en vue de satisfaire les besoins et d'améliorer la qualité de vie des générations actuelles et futures ;
- **2.** intégrer pleinement les questions de population dans la planification, la prise de décision et l'allocation des ressources concernant le développement, en vue de promouvoir la justice et d'éliminer la pauvreté au moyen d'une croissance soutenue dans le cadre de développement durable ;

- **3.** Sur le plan environnemental, veiller à faire une place aux aspects démographiques, écologiques et d'élimination de la pauvreté dans les politiques et programmes de développement durable ;
- **4.** Eliminer à la fois les modes de production et habitudes de consommation non viables ainsi que les effets des facteurs démographiques sur l'environnement afin de répondre aux besoins des générations présentes et futures sans hypothéquer l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs besoins.
- **5.** En matière d'égalité entre sexe et promotion des femmes, réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sur la base d'un partenariat harmonieux et permettre aux femmes de s'épanouir pleinement ;
- **6.** Renforcer la contribution des femmes au développement durable en les associant pleinement d'élaboration des politiques et de prise de décisions à tous les stades et veiller à faire les participer à tous les aspects de la production, de l'emploi, de la création de revenus, de l'éducation, de la santé, de la science et de la technique, de sports, de culture et des activités relatives à la population et d'autres domaines, entant que responsables, partenaires et bénéficiaires ;
- **7.** Veiller à doter toutes les femmes, de même que les hommes, d'une éducation qui leur permette de satisfaire leurs besoins humains fondamentaux et d'exercer les droits fondamentaux de la personne humaine.
- **8.** En matière de la petite fille, éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des fillettes et faire disparaître les préjugés favorables aux garçons, qui sont `l'origine de pratiques dangereuses et immorales, infanticides de petites filles et sélection prénatale en fonction du sexe ;
- **9** Améliorer les conditions de vie de la petite fille : rehausser l'image qu'elle a d'elle-même, renforcer sa position et améliorer sa condition sur le plan de la santé, de la nutrition et de l'éducation.
- **10.** D'autres objectifs ont été fixés dans d'autres domaines comme la famille, ses rôles, sa composition et sa structure ; l'enfance et jeunesse, droit et santé en matière de reproduction, planification familiale, grossesse d'adolescents, de VIH/Sida, répartition de la population, urbanisation et migrations internes etc.

Quelques actions ont été entreprises dans ce sens :

Projets Energie domestique, création d'Agences pour l'énergie domestique et l'Environnement, exécution du Programme Régional Gaz, mise en place d'un Fonds Energie pour subventionner et rendre accessible le gaz aux ménages ; amélioration du statut juridique de la femme, valorisation des ressources humaines féminines dans tous les secteurs, promotion économique de femme, amélioration de leur cadre de vie et du cadre institutionnel de leur intégration dans le développement (au Tchad : stratégie de l'Intégration de la Femme au processus de Développement - IFD).

Des projets ont été réalisés avec l'appui des institutions telles que l'UNFPA, le PNUD, FAO, FED, UNIFEM, WORLD-VISION, SECDEV BELACD au Tchad projet Genre, Projet, REPAFEM...

Des fonds relatifs à la politique de la population ont été mis en place dans certains pays dont le Tchad: le Fonds de Soutien aux Activités de Population (FOSAP)

Les politiques d'aménagement du territoire

Nous voudrions dire aussi un mot sur l'aménagement du territoire car le développement local implique d'aménager le territoire. Pour mettre en œuvre leurs politiques d'aménagement du territoire, les pays d'Afrique dont ceux de l'Afrique Centrale ont opté d'adopter une politique et des stratégies en ce domaine. Ils l'ont fait à l'occasion des rencontres interministérielles de Burkina Faso et celle Brazzaville en 2004 et 2005.

Les politiques de décentralisation et de bonne gouvernance

Un autre outil important d'ordre politique pour promouvoir le développement local est la politique de décentralisation et de bonne gouvernance qui ont coïncidé avec la démocratisation de la vie politique des pays d'Afrique Centrale, depuis la déclaration de la Baule en 1990. Pour certains pays, le processus de décentralisation a été proclamé dans des lois constitutionnelle (cas du Tchad parla constitution de mars 1996), alors que d'autres pays ont mis en place le processus de décentralisation par des lois et règlements.

III. Quelques Recommandations pour le renforcement des capacités et le développement local en Afrique centrale

- Encourager les pays de la Région à renforcer la coopération sous régionale dans les domaines prioritaires, en vue d'un développement durable, prenant en compte à la fois le niveau central et local dans chaque pays;
- Encourager les organismes et pays du nord à renforcer leur coopération avec ceux de l'Afrique et avec les pays de la sous Région Afrique centrale en particulier, dans le domaine de formation, d'échange d'expériences, afin de renforcer les capacités dans les domaines prioritaires, en vue d'un développement durable de ces derniers ;
- Encourager les pays du sud et ceux de l'Afrique <centrale à renforcer la coopération sud sud ;
-
- Encourager les pays riches (Le G8) à réduire le poids de la dette des pays du sud qui réduit les capacités de développement durable, de réalisation des investissements durables dans le domaine de renforcement des capacités des pays africains en général et de ceux de la Région Afrique centrale ;
- Faire des efforts, au niveau de la sous région Afrique Centrale, pour assurer une plus grande stabilité politique et la paix, conditions indispensables pour réaliser toute politique de développement durable qui passe par le renforcement des capacités institutionnelles, notamment la formation des ressources humaines, les structures de formations étant généralement détruites dans les pays en conflits armés d'une part, et s'investir pour ramener la paix au Darfour qui constitue une risque de déstabilisation de la Sous Région Afrique Centrale d'autres part;
- Féliciter tous les pays et organisations internationales, sous Régionales, non gouvernementales (Nations Unies, l'union Africaine, ONGs humanitaires...) qui ont déployé des efforts pour atténuer les souffrances des populations déplacées du Darfour et pour y ramener la paix, et les encourager à redoubler leurs efforts, afin de ramener une paix durable dans cette partie de l'Afrique Centrale où le développement socio-économique est hypothéqué et subsiste un désastre humanitaire ;
- Renforcer les établissements sous régionaux et nationaux de formation ;
- Mettre un accent particulier dans les renforcement des capacités dans les domaines prioritaires et surtout en matière de lutte contre le VIH /SIDA qui déciment les populations valide et reste un handicape au développement tant au niveau central que local ;
- Encourager les pays de la Zone à une meilleure gestion des ressources humaines et financières disponibles, lutter efficacement contre la corruption, et mettre effectivement en œuvre les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, de la bonne gouvernance, leur politique de décentralisation, et les Programmes nationaux de ces domaines;

- Donner effectivement priorité à la formation des femmes, renforcer leurs capacités de gestion, faciliter leur accès à la formation de base ;
- Mettre effectivement en œuvre au niveau de leur région, les engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (habitat II, Istanbul, juin 1996), notamment les dispositions relatives au renforcement des capacités, ainsi que le plan d'action sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, adopté par les pays de l'Union Africaine au Sommet Extraordinaire, tenu du 3 au 9 septembre 2004 à Ouagadougou, Burkina Faso , sur ces question (Ext/Assembly/AU/4(III), les recommandations du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Maputo de juillet 2003, les dispositions de la Déclaration de Durban (janvier/février 2005, instituant l'AMCHUD) relatives au renforcement des capacités et au développement durable et intégré des villes...
- Organiser à intervalles réguliers, des sessions de renforcement de capacités, surtout en matière de gestion des domaines prioritaires, au niveau de la sous région ;
- Mobiliser et augmenter les ressources financières nationales et extérieures destinées au renforcement des capacités nationales ;
- Renforcer les Collectivités territoriales décentraliser, afin qu'elles assurent un développement durables de leurs potentialités locales ;
- Mettre effectivement en œuvre au niveau de la Sous Région, les décisions prises par les Ministres Africains lors des rencontres de Ouagadougou et de Libreville en matière de stratégie d'Aménagement du territoire en Afrique , notamment en ce qui concerne le renforcement institutionnel des Départements en charge du secteur;
- Utiliser rationnellement les compétences des capacités humaines disponibles dans chaque pays de la sous Région ;
- Réaliser, au niveau de sous Région Afrique Centrale , les différentes campagnes entreprises par ONU-Habitat qui prévoit le renforcement des capacité basé sur des principes tels que équité, la durabilité, délégation de pouvoirs, efficacité, transparence, responsabilité, engagement civique et sécurité ;
- Appuyer ONU-habitat (dont la branche formation et renforcement des capacités), afin qu'elle puisse continuer à renforcer davantage les gouvernements dans la mise en œuvre du Programme mondial pour Habitat dans le cadre de la stratégie mondiale du logement
- Prendre en compte dans la planification urbaine non seulement les aspects techniques mais également les aspects sociales, les pratiques foncières coutumières et la marché foncier traditionnel
- Mettre en place un réseau (network) afin d'échanger les meilleures pratiques, les idées et expériences innovantes en matière de renforcement des capacités et de développement dans les domaines prioritaires de la sous région ;
- Soutenir ONU-Habitat en général et la Branche Formation et renforcement des capacités, à appuyer les pays en matière de développement et de renforcement des capacités ;

- Les Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale devraient faire des efforts pour relever les défis de l'habitat et nous voudrions nous inspirer ici des pertinentes propositions faites par le Directeur de la
- Coopération Technique Régional de ONU-Habitat, Monsieur Daniel Bio lors de l'Atelier le 06 mars 2006 a N'Djaména au Tchad, suivantes :
    - promouvoir systématiquement un cadre législatif et institutionnel de facilitation dans le secteur de l'habitat ;
    - mettre l'accent sur le développement, la mise en service et la maintenance des grandes infrastructures (voiries et réseaux d'approvisionnement en eau) au niveau de l'ensemble des villes ;
    - appuyer la mise en place des systèmes de financements municipaux justes et transparentes, basés sur une taxation foncière équitable ;
    - les Gouvernements et les autorités locales devraient élaborer , adopter et mettre en œuvre des stratégie de développement de ville favorables aux pauvres en assurant une disponibilité suffisante de terrains publics et privés pour le développement de l'habitat ;
    - développer le partenariat avec le secteur privé pour la gestion des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau avec les investisseurs et promoteurs privés pour la fourniture de logements aussi bien pour l'accès à la propriété que pour la location, ;
    - encourager fortement et appuyer les efforts et les initiatives des habitants des bidonvilles pour améliorer leurs conditions de vie, à travers une assistance technique et financières ;
    - mettre en place des mesures incitatives appropriées pour les secteurs bancaires et coopératifs tout comme pour les fondations privées et ONGs en vue de canaliser plus de ressources en direction du logement ;
    - adopter et mettre en œuvre des politiques de décentralisation, et renforcer les autorités locales et impliquer toutes les parties prenantes dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la politique de l'habitat à travers des approches consultatives et participatives,

Telles sont quelques recommandations, non exhaustives, mais qui, réalisées, pourraient réduire substantiellement les défis majeurs pour le développement durables des pays de la sous région Afrique Centrale, la faiblesse de leurs capacités, et en même temps garantir un développement local durable.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXES

Les éléments de force de la communauté

l'altruisme (en le développant la communauté développe sa propre capacité), les valeurs communes (plus les membres partagent ou comprennent et partagent les valeurs), les services communs (plus elles ont accès aux facilités communes dont elles ont besoins, grande sera leur capacité), la communication (quand une communauté améliore sa communication, elle devient plus forte), la confiance (attitudes positives, désirs, auto motivation, enthousiasme, autosuffisance au lieu de d'attitudes de dépendance, de lutter pour ses droits et non apathie, gagner en force inclut gagner en confiance et en assurance), contexte politique et administratif (pas de parrainage des communauté, approche de renforcement d'autogestion et communautés plus fortes dans un environnement politique et administratif favorable), intervention (la communauté est plus forte quand elle est stimulée à se développer), leadership (avoir les compétences, l'habilité , la volonté qui rendent la communauté plus forte, le réseau (plus le réseau est efficace, plus forte est la communauté), l'organisation (plus la communauté est organisée, plus forte, plus elle a de force et de capacité d'intervention),, pouvoir politique (plus une communauté peut exercer de pouvoir politique et d'influence, plus haut est niveau de capacité, confiance et crédibilité (confiance mutuelle et fiabilité renforcées au sein de la communauté reflètent le renfort de sa capacité car sans cela, c'est le détournement des ressources communautaires, la corruption qui la fragilise), l'unité (plus une communauté est unie, plus elle est forte, plus elle tolère les différences des autres et travaillent ensemble pour un bien commun).

Répartition de la population urbaine par sous région entre 1950 et 2030
(Pourcentage de la population totale entre parenthèse)

Année	Afrique du Nord	Afrique Australe	Afrique de l'Ouest	Afrique Centrale	Afrique de l'Est
1950	13,1 (24,7)	6,0 (38,2)	6,6 (10,9)	3 ,7 (14,2)	3,5 (5,3)
1975	36,6 (38,6)	12,9 (44,1)	24,9 (22,6)	12,3 (26,7)	15,5 (12,4)
1995	73,9 (46,7)	23,3 (49,7)	71,7 (36,3)	27,3 (32,8)	48,5 (21,9)
2000	84,1 (48,4)	26,4 (52,4)	90,6 (40,1)	32,7 (35,2)	61,5 (24,4)
2005	96,0 (50,4)	28,4 (54,7)	111,9 (43,6)	40,3 (37,9)	76,3 (27,0)
2015	123,5 (55,0)	30,3 (59,4)	161,4 (49,9)	60,5 (44,3)	113,5 (32,5)
2025	153,8 (60,5)	32,0 (64,4)	220,3 (56,0)	87,7 (51,0)	161,0 (38,0)
2030	169,4 (63,4)	32,6 (67,0)	253,0 (58,9)	104,0 (54,4)	189,2 (41,0)

Source : World Urbanization Prospects :the 2003 Revision (UN2004)

Tableau : Accroissement annuel (en millions) par sous-région pour la période 1950-2030

Année	Afrique du Nord	Afrique Australe	Afrique de l'Ouest	Afrique Centrale	Afrique de l'Est
1950	0,63	0,21	0,38	0,17	0,22
1955	0,80	0,25	0,55	0,23	0,30
1960	1,06	0,27	0,69	0,37	0,43
1965	1,13	0,31	0,89	0,51	0,59
1970	1,28	0,34	1,16	0,44	0,85
1975	1,44	0,37	1,59	0,53	1,22
1980	1,87	0,45	2,04	0,61	1,34
1985	1,96	0,49	2,59	0,78	1,83
1990	1,99	0,77	3,14	1,08	2,21
1995	2,03	0,65	3,79	1,09	2,59
2000	2,39	0,40	4,26	1,50	2,97
2005	2,66	0,20	4,67	1,88	3,44
2010	2,84	0,17	5,23	2,18	3,98
2015	2,97	0,18	5,67	2,54	4,47
2020	3,11	0,16	6,10	2,91	5,03
2025	3,11	0,14	6,53	3,26	5,65